Dispenses d'adhésion à un régime collectif et obligatoire de protection sociale complémentaire



Légende:

Dispenses de plein droit.

Dispenses facultatives, prévues par l'acte juridique qui encadre le régime [décision unilatérale de l'employeur (DUE), référendum, accord collectif ou de branche].

Dispenses à la mise en place du régime

Cas de dispense	Conditions	Fin de la dispense*	Pièces à demander au salarié
Salariés présents lors de la mise en place initiale du régime par DUE	Cofinancement du régime Information du salarié sur les conséquences de son choix	Mise en place d'un financement intégral par l'employeur (sauf si la dispense est notifiée dans la DUE)	• Demande écrite à la mise en place du régime
Salariés présents lors de la mise en place initiale du régime par DUE	 Régime financé exclusivement par l'employeur Information du salarié sur les conséquences de son choix 		• Demande écrite à la mise en place du régime

Dispenses lors de l'embauche

Cas de dispense	Conditions	Fin de la dispense*	Pièces à demander au salarié
CDD ou contrat de mission avec couverture collective obligatoire < à 3 mois	 Couverture individuelle par un contrat santé responsable Attribution d'un versement santé sous conditions 	Terme du contrat ou renouvellement avec couverture > à 3 mois	 Demande écrite à l'embauche Justification d'une couverture individuelle par un contrat santé responsable (attestation de l'organisme assureur)
CDD, apprentissage ou contrat de mission < à 12 mois	• Information du salarié sur les conséquences de son choix	Terme du contrat ou renouvellement au-delà de 12 mois en l'absence de couverture individuelle	• Demande écrite à l'embauche
CDD, apprentissage ou contrat de mission ≥ à 12 mois	 Information du salarié sur les conséquences de son choix Couverture individuelle par un contrat santé 	Terme du contrat	 Demande écrite à l'embauche Justification d'une couverture individuelle (attestation de l'organisme assureur)
Salariés ou apprentis à temps partiel	Cotisation salariale > à 10 % de leur rémunération brute	Hausse de la rémunération	Demande écrite à l'embauche ou à tout moment
Salariés bénéficiaires d'une couverture individuelle en santé	• Information du salarié sur les conséquences de son choix	Échéance du contrat individuel, dans la limite de 12 mois	 Demande écrite à l'embauche Justification d'une couverture individuelle

Dispenses à justifier annuellement

Cas de dispense	Conditions	Fin de la dispense*	Pièces à demander au salarié
Salariés bénéficiaires de l'ACS ou de la CMU-c		Fin du bénéfice de l'ACS ou de la CMU-c	Demande écrite à l'embauche ou à la date de bénéfice de l'ACS ou de la CMU-c
			Attestation annuelle de l'ACS ou de la CMU-c
Salariés couverts par une autre complémentaire santé collective obligatoire, une mutuelle de fonctionnaires ou d'agents territoriaux, un contrat Madelin, un régime local d'Alsace-Moselle, un régime Camieg	Couverture dans le cadre d'un autre emploi ou en tant qu'ayant droit	Fin du bénéfice de l'autre couverture	 Demande écrite à l'embauche ou à la date de prise d'effet de la couverture Justification annuelle d'une autre couverture (attestation de l'organisme assureur)

*Les salariés qui ont demandé une dispense d'adhésion peuvent, à tout moment, solliciter leur employeur pour s'affilier au régime collectif obligatoire.